

Le plan que nous proposons pour les trois prochaines années se décompose selon trois axes.

Premier axe de retour à l'équilibre : Des mesures exceptionnelles d'économies, limitées à trois ans, pour plus de 10 milliards d'euros en trois ans

Pour réussir l'ajustement, il est nécessaire d'appliquer, pendant trois ans au plus, certaines mesures exceptionnelles sur les salaires des fonctionnaires et sur une partie des prestations sociales. En effet, alors que les dépenses de fonctionnement courant (le « train de vie » des administrations publiques) ne représentent en effet que 10 % de la dépense publique, ces deux postes de dépenses représentent la part la plus importante des dépenses publiques. Il est donc indispensable, pour parvenir à un redressement rapide des

finances publiques, de réaliser des économies sur ces deux grands postes de dépenses. Parmi ces mesures exceptionnelles, pour trois ans, figurent :

- **le gel du point d'indice des salaires des fonctionnaires**, qui permet de dégager plus

de 4 milliards d'euros en trois ans (pour les trois fonctions publiques). Cette mesure reste compatible, compte tenu des mesures individuelles, avec une progression de la rémunération moyenne des agents de l'Etat en place de l'ordre de 2,9 % par an pour l'Etat, soit une hausse du pouvoir d'achat de 1,1 à 1,4% ;

- **la poursuite de la politique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite pour l'Etat et son extension à l'ensemble des administrations**

publiques (collectivités locales et sécurité sociale). Cela rapporterait près de 3 milliards d'euros d'économies en trois ans ;

- **le gel de certaines prestations sociales** (aides au logement, allocations familiales, prestations maladie indexées...) et la mise sous condition de ressources des allocations familiales. Cela rapporterait près de 4 milliards d'économies en trois ans.

Ces mesures indispensables et exceptionnelles devront être soumises à une concertation avec les partenaires sociaux pour en définir avec eux les modalités. Elles pourront s'appliquer d'une façon différenciée selon le niveau des salaires, le montant des retraites ou les secteurs concernés.

Ces mesures ne sont naturellement pas acceptables à long terme et devront être relayées, au-delà de 2013, par des transformations structurelles que nous précisons plus loin.

Deuxième axe de retour à l'équilibre : Maitriser les dépenses de chacun des acteurs publics : Etat, collectivités locales, Sécurité sociale pour économiser près de 40 milliards d'euros en trois ans

Compte tenu de la structure des dépenses, la Commission estime qu'il est indispensable de **faire porter durablement l'effort sur l'ensemble des dépenses des administrations publiques** (Etat, collectivités locales et administrations sociales). Les dépenses de l'Etat ne représentent que 35% de la dépense publique, l'essentiel étant désormais constitué de la dépense sociale (45%) et locale (20%).

Pour l'Etat, au-delà des mesures exceptionnelles sur la masse salariale, doivent être maitrisées les **dépenses de fonctionnement courant et les dépenses d'intervention**

et de transfert. Ceci doit lui permettre de réduire la tendance à la hausse de ses dépenses

de près de 19 milliards d'euros en trois ans.

Pour les collectivités locales

- La Commission recommande une baisse de 1% des concours financiers de l'Etat en valeur⁶¹ (6,4 milliards d'euros d'économies potentielles en trois ans). Cette baisse doit être accompagnée de mécanismes de péréquation au profit des collectivités les plus pauvres.

- **Un « pacte »** doit être conclu avec les collectivités locales. Celui-ci devrait notamment

comporter la mise en place **d'une règle de non-remplacement de fonctionnaires territoriaux partant en retraite**, à l'instar de l'Etat ; une réduction des dépenses de fonctionnement des administrations locales ; la maîtrise des dépenses d'intervention des collectivités locales, notamment les prestations sociales et facultatives des départements et les subventions des régions, communes, et de leurs groupements ; L'ensemble des économies qu'on peut ainsi attendre des administrations locales (hors mesures exceptionnelles indiquées avant) pourrait s'élever à 10 milliards d'euros en trois ans⁶².

Pour les dépenses de sécurité sociale, on pourrait trouver environ 11 milliards d'euros en trois ans (là aussi hors mesures exceptionnelles indiquées avant), **notamment par :**

- **maîtrise des dépenses de retraites publiques** : le projet actuel de réforme des retraites du Gouvernement prévoit d'économiser 4 milliards d'euros à l'horizon 2013 ;
- **mise sous conditions de ressources de certaines prestations**, comme les allocations

familiales et la prestation d'accueil du jeune enfant⁶³ ;

- **déremboursement intégral des médicaments dont le service médical rendu est faible (médicaments à vignette bleues et orange)**, permettant une économie annuelle

d'un milliard d'euros ;

- **participation financière plafonnée des malades en affection de longue durée (ALD)**

sous condition de ressources et de plus grande précision des critères médicaux d'admission de toutes les ALD ;

- **maîtrise de la rémunération de certains actes et de certaines professions paramédicales.**